

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT REUNION DU 17 NOVEMBRE 2005

Le gouvernement, réuni le 17 novembre 2005, a examiné un avant-projet de loi du pays, des projets de délibération et des projets d'arrêtés.

113 milliards FCFP au budget primitif 2006

Le gouvernement a adopté le projet de délibération relatif au budget primitif 2006 de la Nouvelle-Calédonie. Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 113.197.440.510 F. Les recettes réelles projetées s'élèvent à 110 380 627 120 F, contre 99 082 515 485 F au budget primitif 2005, soit une progression estimée, tous produits confondus, de 11,40 %.

Le budget primitif de l'exercice 2006 se situe dans un environnement et des perspectives économiques globalement positives avec cependant quelques secteurs et indicateurs qui requièrent une vigilance particulière.

Bénéficiant d'un contexte mondial favorable, l'extraction minière et l'activité métallurgique font preuve de dynamisme. La métallurgie, conformément aux nouveaux objectifs de production de la SLN, décolle en 2005 (+23,5% sur un an à l'issue du mois de septembre), après une année 2004 au ralenti en raison de la mise en place du nouveau four de fusion Demag10. Toutefois, incidents techniques et mouvements sociaux pourraient être de nature à remettre en cause l'objectif initial de 75 000 tonnes (47 912 tonnes en cumul fin septembre 2005). Ces activités sont réalisées avec un cours du nickel relativement élevé et qui devrait le rester dans les prochaines années avec les nuances qui s'imposent.

Si l'économie calédonienne est particulièrement dépendante du cours du nickel, elle repose aussi sur d'autres secteurs.

Les perspectives de travaux à usage d'habitation dans le bâtiment alimentent la bonne santé du secteur, perceptible à travers une consommation croissante de ciment (+5,5% sur un an fin septembre 2005) et des créations d'emploi en hausse (6.511 salariés immatriculés à la CAFAT fin juin 2005, soit +8,1% sur un an).

Le tourisme affiche une fréquentation en légère progression (71 265 touristes sur les neuf premiers mois de 2005 contre 70 176 l'an dernier), laissant espérer un dépassement de la barre des 100 000 touristes, non franchie en 2004. Le tourisme de courte durée et l'activité de croisière apparaissent en plein essor.

Le secteur de l'agriculture enregistre des productions en baisse, notamment pour les filières animales. La pêche hauturière traverse toujours des difficultés et les volumes pêchés sont faibles. L'aquaculture de la crevette, promise à un développement certain, présente des résultats décevants cette année.

La situation monétaire est très bien orientée, avec une augmentation soutenue du volume des actifs financiers collectés par les établissements de crédit, ainsi que des concours de caractère bancaire.

Quant à l'emploi, les dernières données disponibles de l'emploi faisaient état, au 31 juin 2005, de 70 703 salariés, soit 3 342 salariés de plus qu'un an auparavant et un niveau

exceptionnel de créations d'emploi. Principaux moteurs de cette croissance : les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que des services aux entreprises.

Les créations d'entreprises sont soutenues : 900 créations en moyenne par trimestre, contre 777 en 2004. Tous les grands secteurs en bénéficient, mais plus particulièrement la construction, le commerce et les services.

Toujours largement tirées par le nickel, les exportations atteignent un niveau record, en forte hausse sur un an (+10,8% sur un an avec 79 milliards de F.CFP fin septembre 2005), et laissent espérer le franchissement du seuil des 100 milliards de F.CFP en fin d'année.

Les importations progressent également sur un an (+7% avec 123 milliards CFP), victimes notamment d'un alourdissement de la facture énergétique.

Supérieure à celle de l'année dernière, l'inflation (hors tabac) atteint 1,9 % fin octobre 2005 (contre +0,8% fin octobre 2004). Les hausses successives des prix des carburants et du gaz, liées à la flambée des cours mondiaux du pétrole, ne sont pas étrangères à cette évolution des prix.

A noter en 2005, la revalorisation du SMG, porté à 110 000 CFP au 1^{er} janvier, et désindexé de l'indice des prix pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juillet 2007, date à laquelle il devrait atteindre 120 000 F.

Les priorités du budget primitif de l'exercice 2006 se situent dans le prolongement de celles de l'exercice 2005 avec notamment :

→ **Les infrastructures hospitalières :**

La Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans un important plan de modernisation qui va de la fermeture de bâtiments jugés dangereux à la construction d'un nouvel ensemble hospitalier à Koutio avec une diversification de l'offre de soins. Le secteur hospitalier privé n'est pas absent de ces évolutions puisque des discussions sont en cours tendant à une collaboration public/privé et ceci notamment dans le cadre de la rationalisation des dépenses de soins.

→ **Les infrastructures aériennes :**

Les ATR 72 sont appelés à remplacer la flotte actuelle courant 2006. Leur utilisation à pleine capacité, y compris en saison chaude, nécessite quelques mises à niveau, soit des moyens de lutte contre les incendies, soit des pistes elles-mêmes.

→ **Les infrastructures sociales :**

La protection judiciaire de la jeunesse a toujours souffert de l'absence de structures d'accueil diversifiées permettant de traiter de façon plus personnalisée les multiples problèmes posés. L'exercice 2006 verra s'engager la réalisation de trois structures aux missions dûment identifiées dont l'ambition est de proposer des réponses plus adaptées.

→ **Les infrastructures sportives et culturelles :**

La perspective des Jeux du Pacifique aidant, la Nouvelle-Calédonie a décidé de se doter d'une salle polyvalente de grande capacité permettant l'accueil aussi bien de manifestations sportives que culturelles.

→ **Les infrastructures routières :**

Elément majeur d'une politique de sécurité routière, le maintien des infrastructures routières dans un bon état figure au nombre des actions prioritaires.

→ **La poursuite de la modernisation des services administratifs et de la fonction publique.**

→ **Le renforcement et l'amélioration de la protection aux frontières :** autant pour la santé humaine que la santé animale.

Dans cette perspective, la quarantaine animale verra les premiers travaux débiter en 2006 sur la commune de Païta.

Enfin, des appareils de contrôle à rayons X seront installés au centre de tri de l'OPT.

→ La poursuite des priorités de formation professionnelle :

Accompagnant une tendance économique favorable demanderesse de compétences, la formation professionnelle reste une action prioritaire du gouvernement, avec des moyens d'appuis supplémentaires et une diversification des actions.

Le mode de calcul des dotations aux provinces et aux communes est défini par la loi organique du 19 mars 1999 modifiée. Devant les besoins exprimés des provinces, il est proposé de maintenir la dotation de fonctionnement des provinces à 53,5 % (soit + 2 % de plus que ce qu'impose la loi-cadre et ceci au détriment du budget propre de « l'institution Nouvelle-Calédonie » qui prévoit qu'elle dispose de 28% des recettes, lesquelles sont donc ramenées à 26 %).

Par ailleurs, il est proposé de maintenir la participation au Fonds Intercommunal (PIF équipement) à 0,75 % au lieu des 0,50 % prévus par la loi.

En conséquence, la part des recettes revenant à « l'institution Nouvelle-Calédonie » : services, gouvernement, CES, Congrès, Sénat coutumier, établissements publics... est de 25,75 % des recettes.

Ainsi, pour 1 000 F de recettes d'impôt perçues, la Nouvelle-Calédonie dispose de 257 F, les provinces de 575 F et les 33 communes de 168 F. Il convient cependant de rappeler que les provinces et les communes perçoivent en outre de l'Etat, des dotations propres, hors le budget de la Nouvelle-Calédonie.

Nouvelles mesures fiscales

Le gouvernement a adopté un avant-projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre fiscal. Il s'agit de plusieurs ajustements de règles d'assiette concernant la fiscalité des entreprises, la fiscalité du particulier et diverses mesures.

- Pour la fiscalité des entreprises, il s'agit essentiellement de l'incidence fiscale des nouvelles normes comptables. La comptabilité des entreprises connaît actuellement des évolutions majeures sur la dépréciation et l'amortissement des actifs, sur le traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Il convenait donc d'en tirer les conséquences fiscales. Mais on y trouve également l'intangibilité du bilan d'ouverture du premier exercice non prescrit suite à l'évolution de la jurisprudence, la mise en place d'une obligation formelle de déclaration de certaines catégories de dépenses de l'entreprise, et l'institution d'un crédit d'impôt d'accompagnement pour la redevance versée à la Sacenc (Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie).
- Pour la fiscalité du particulier, les mesures proposées concernent la déduction liée à l'assurance vie, le rehaussement du plafond à déduire pour les salaires des gens de maison (qui passerait de 900.000 CFP à 1.320.000 CFP) et les frais de garderie des jeunes enfants (de 400.000 à 500.000 CFP) et le taux d'invalidité à retenir pour bénéficier d'une majoration de part du quotient familial.
- Pour les autres mesures, il s'agit d'exonérer de TOF (taxe sur les opérations financières) les intérêts liés au refinancement que peut faire l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique), d'une procédure d'imposition d'office en matière de droits d'enregistrements, et d'une modification du régime lié à un investissement métallurgique, en prévision du montage du projet de l'Usine du Nord.

La coronarographie au CHT

Le gouvernement a autorisé le renouvellement d'un appareil d'angiographie numérisée au CHT Gaston Bourret pour réaliser les angiographies et les coronarographies

Le CHT Gaston Bourret et la clinique de la Baie des Citrons avaient déposé chacun un dossier auprès du COSS (comité d'organisation sanitaire et sociale) de la Nouvelle-Calédonie en vue de mettre en place une activité de coronarographie diagnostique et interventionnelle actuellement réalisée hors du territoire.

La section sanitaire du COSS, après s'être prononcée favorablement à la réalisation d'actes de coronarographie localement, a émis un avis favorable à la demande du CHT et a rejeté la proposition de la clinique privée.

A noter qu'avec un tel équipement, l'économie attendue sur les évacuations vers l'Australie est de l'ordre de 500 millions CFP par an.

Un laboratoire d'analyses à Koné

Le gouvernement a pris un arrêté autorisant l'ouverture à Koné d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale exploité par la société "Biobrousse" dirigé par Mme Isabelle Vreken, médecin biologiste, qui exploite déjà le laboratoire d'analyses de Bourail.

Tarifs des taxis : +5,6%

A la demande de l'association des Radio Taxis de Nouméa, le gouvernement a pris un arrêté fixant les nouveaux tarifs des taxis. La revalorisation du tarif est de 5,6%. Ainsi, la prise en charge passe à 288 CFP, l'appel radio à 135 CFP, le colis transporté à 38 CFP, l'heure d'attente à 2.356 CFP, la course minimum à 510 CFP et la majoration pour le transport simultané de plus de 4 passagers à 385 CFP.

Dérogation à la durée du travail

Le gouvernement a pris, le 10 novembre dernier, un arrêté cadre qui autorise les entreprises intervenant sur le chantier du projet Goro Nickel à faire effectuer à leurs salariés locaux des horaires de travail pouvant atteindre une durée maximale de 60 heures par semaines, dont 40 heures au maximum au titre des travaux pénibles.

Par un nouvel arrêté, la société Socalmo, qui est chargée des aménagements portuaires pour la mise en place des quais et la société Lefebvre Pacifique qui est chargée des travaux de terrassement du site de Goro pendant la période de construction de l'usine métallurgique, ont été rajoutées à la liste des entreprises bénéficiant de cette dérogation.

Divers

- L'agence de voyage "CMA-CGM" qui était un établissement du groupe "CMA-CGM SA" est devenue filiale de ce groupe, par la création de la S.A.S "CMA-CGM Nouméa". C'est donc sous ce nom que la licence d'agent de voyage a été transférée par arrêté du gouvernement.
- Le gouvernement a agréé, renouvelé ou transféré l'agrément de 18 entreprises au régime fiscal privilégié à l'importation de matières premières et d'emballages. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans.
- Par arrêté, le gouvernement a approuvé la convention entre la Nouvelle-Calédonie et l'IRD pour la mise à disposition du navire "Darmad" afin d'effectuer des prélèvements de sédiments dans le lagon, au niveau des secteurs Baie du Prony et Baie de la Havannah.
- Le gouvernement a accordé ou renouvelé l'agrément d'entrepreneur de transports

nautiques à caractère touristique aux sociétés "Nawita Charter", "Giga Nirvana Charter", "SA Nord Tourisme", MM. Marcellin Douepere et Fernand Tadielo.

- Le gouvernement a approuvé par arrêté la décision modificative du budget du Port autonome de Nouvelle-Calédonie, arrêté en recettes à la somme de 380.288 CFP et en dépenses à la somme de 2.530.288 CFP, faisant apparaître un résultat déficitaire de 2.150.000 CFP qui sera résorbé par prélèvement sur le fonds de roulement.

- Par arrêté le gouvernement a nommé, pour deux ans, M. Jean Bégaud à la présidence du conseil d'administration de l'ISEE (institut de la statistique et des études économiques).

- Le gouvernement a autorisé l'organisation d'une loterie à l'APE de l'école primaire publique de Saint-Michel pour un montant de 100.000 CFP et d'un loto à l'Association Jeunesse de Ouégoa pour un avenir sain et interdisciplinaire sportif (Joasis) pour un montant de 200.000 CFP.

- L'examen du recours hiérarchique relatif à l'autorisation de licenciement de deux salariés protégés de la SLN a fait l'objet d'un communiqué de presse spécifique.